

ECONOMIE DE GUERRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : UNE ÉTUDE DE L'INCIDENCE DE MULTINATIONALES DANS L'ÉMERGENCE DES CONFLITS ARMÉS¹

Par

Jacques KAMBALE BIRA'MBOVOTE

Attaché de recherche et Doctorant à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa
Breveté du Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense (CHESD)
Chercheur au Centre d'Etudes Politiques (CEP).

RÉSUMÉ

« Festin des vautours » et « ruée des mouches et autres bestioles sur un fromage exposé au soleil » sont deux images qui peuvent banalement illustrer la visée destructrice du pillage et du trafic des ressources naturelles dans la partie orientale de la République démocratique du Congo avec sa cohorte d'atrocités sur les populations civiles.

Chaos entretenu par plusieurs réseaux mafieux, l'économie de guerre profite finalement aux multinationales avec le truchement de leurs alliés ou complices locaux et sous-régionaux, dont en tête de ligne se trouvent le Rwanda et l'Ouganda, pays de transit.

Ce papier vient alors étudier la logique prédatrice de cette course sans merci et sans loi de ces puissants acteurs de la mondialisation et leur rôle indirect mais déterminant dans l'émergence et la récurrence des conflits armés.

Mots-clés : Économie de guerre, multinationales, groupes armés, ressources naturelles, criminalité économique.

ABSTRACT

"A feast of vultures" and "a rush of flies and other bugs on a cheese exposed to the sun" are two images that can be used to illustrate the destructive purpose of the plundering and trafficking of natural resources in the eastern part of the Democratic Republic of Congo, with its cohort of atrocities on the civilian population.

¹ Cet article reprend l'essentiel actualisé de notre communication « Economie de guerre en RD Congo : Incidence de multinationales dans l'émergence des conflits armes », Travaux de la 1^{ère} Conférence annuelle du Réseau des chercheurs congolais sur la paix et la sécurité (RESCONGO) sur le thème *Compétition d'Autorités publiques : Insécurité et provision de la justice dans les milieux urbains et périurbains en RDC*, Kinshasa (RDC), 27 au 28 septembre 2018.

The war economy, maintained by several mafia networks, ultimately benefits multinationals through their local and sub-regional allies or accomplices, led by Rwanda and Uganda, transit countries.

This paper examines the predatory logic of this merciless and lawless race of these powerful actors of globalization and their indirect but determining role in the emergence and recurrence of armed conflicts.

Keywords: *War economy, multinationals, armed groups, natural resources, economic crime.*

INTRODUCTION

De nos jours, on observe, de plus en plus, une implication des non-étatiques dans les conflits armés, notamment dans les opérations militaires, y compris l'appui financier et logistique, mais surtout dans l'exploitation illicite des ressources naturelles dans ces zones en guerre, et ce avec le concours des réseaux transnationaux de criminalité économique. La République démocratique du Congo (RD Congo), à la fois « Etat faible ou affaibli » par une récurrence des conflits et « scandale géologique » par ses ressources naturelles innombrables en général et de ses gigantesques gisements miniers en particulier, n'échappe pas à ce phénomène « meurtrier » des multinationales. Lesquelles ressources naturelles sont définies par le Protocole sur l'exploitation illégale des ressources naturelles, adopté dans le cadre de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (africains), le 30 novembre 2006, comme « les substances fournies par la nature, utiles aux personnes humaines, ayant une valeur économique [...] Les principaux types de ressources naturelles comprennent notamment les minerais, la flore et la faune, les produits halieutiques et l'eau ».

Commentant le Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, un chercheur note que « le cas de l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République démocratique du Congo est une éloquente illustration de l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'exploitation illicite des ressources naturelles d'un Etat étranger en cas de conflit armé » [et] « la plupart des entreprises multinationales impliquées dans l'exploitation illicite des ressources naturelles d'Etats africains sont domiciliées ou établies aux Etats-Unis, au Canada et dans l'Union européenne, notamment en Belgique »².

² P. KAMBALE MAHUKA, *L'exploitation illicite des ressources naturelles d'un Etat étranger en cas de conflit armé. Etude sur la responsabilité des Etats et de leurs dirigeants*, Thèse en droit, Université catholique de Louvain, 2014, p. 2-3.

Ainsi, certains auteurs observent « de faits économiques à fort impact social qui pourraient relever du droit pénal des affaires et d'une nouvelle justice économique internationale »³.

Dans ce papier, nous tenterons d'analyser l'incidence des multinationales - un des agents économiques - dans l'émergence des conflits armés. D'où la question : par quels mécanismes les moyens illicites (de guerre) conduisant à un enrichissement public ou privé peuvent-ils être considérés comme des canaux d'économie ? Couplée à la guerre, l'économie connaît un mélange contre-nature. En effet, l'économie de guerre est une expression qui, à première vue, apparaît paradoxale. Car, l'économie dans son acception noble renvoie à une gestion rationnelle des ressources rares.

Ainsi, mettant l'accent sur le ravage, le pillage et/ou le bradage des ressources naturelles, le Rapport final des États Généraux de la Justice, tenus à Kinshasa 27 avril au 2 mai 2015, renseigne que le secteur minier connaît parmi ses principaux obstacles l'envahissement récurrent des carrés miniers par des clandestins et l'existence de clandestins qui exploitent avec la complicité d'hommes en armes⁴.

Cette situation qui profite aux multinationales, à certains individus et États voisins de la RD Congo, serait substantiellement liée à la défaillance de l'État et sa substitution par des entités non étatiques qui deviennent des partenaires des multinationales en quête des ressources naturelles à moindre coût et loin de projecteurs de la légalité-traçabilité. D'après Gaël Giraud « le scandale de la violence n'est donc pas « second » par rapport au champ économique : il en est quasiment le paysage initial, indissociable de l'invention occidentale de l'État moderne comme unique détenteur de la violence légitime »⁵. Bien plus et dans une perspective clausewitzienne, la guerre serait une autre manière de faire de la politique. N'est-ce pas là une autre approche réaliste sinon amoralisée de l'économie qui, profitant ou créant des crises et autres situations de violence, s'évertue à produire des gains, à moindre coût, au profit des entrepreneurs et autres bénéficiaires de guerre, et ce, loin de l'œil de certification de l'État exploité, pillé ou ravagé ?

Pour tenter de répondre à ce questionnement, nous allons tour à tour revoir le champ théorique et contextuel de l'économie de guerre avec en toile de fond

³ R. CHARVIN, « L'impunité en matière de violation des droits économiques et sociaux. Une carence majeure de l'ordre international établi », in N. ANDERSSON et D. LAGOT, dir., *La justice internationale aujourd'hui. Vraie justice ou justice à sens unique ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 218.

⁴ Ministère de la Justice et Droits humains, *Etats Généraux de la Justice*, Rapport final, Kinshasa, août 2015, p. 33.

⁵ G. GIRAUD, « Economie », in M. MORZANO, dir., *Dictionnaire de la violence*, Paris, PUF, 2011, p. 403.

sur l'expression de la logique de prédation et les effets pervers de la désétatisation (I) avant d'étudier la guerre comme cette zone grise qu'exploitent certaines multinationales dans la poursuite du lucre (II).

I. L'ÉCONOMIE DE GUERRE EN RD CONGO : ENTRE LOGIQUE DE PRÉDATION ET EFFETS PERVERS DE LA DÉSÉTATISATION MONDIALISÉE

Vouloir s'accaparer des richesses du voisin proche ou lointain est une des données constantes des relations belliqueuses entre les sociétés et particulièrement les Etats. Ainsi, il sied saisir sur le plan historique et théorique la logique de la prédation comme facteur de l'économie de guerre, et ce, avant de nous attarder sur le cas de l'envie ravageuse des autres acteurs des relations internationales sur les ressources naturelles de la RDC.

A. Vers une saisine théorique de l'économie de guerre à l'aune de la pratique de prédation

Dans son étude sur les économies de guerre, Jean-Bernard Veron situe cette notion dans la nuit des temps. D'après cet auteur, « depuis que le monde est monde il y a des guerres et donc des économies de guerre et, partant, des analyses de ces économies de guerre »⁶. Et d'ajouter que la notion d'économie a connu, ces derniers temps, un développement en lien avec la prolifération des « petites guerres du Sud ». La Banque mondiale, depuis la fin des années 1990, menait des études sur « le rôle des facteurs économiques dans le déclenchement ou la poursuite de ces guerres. Ces travaux non seulement nourrissent les stratégies de la Banque, mais ils forgèrent les bases intellectuelles de l'adoption des mesures visant expressément ces économies de guerre, telles que le processus de Kimberley sur la « traçabilité » des diamants originaires de pays en conflit »⁷.

Selon PUGH et COOPER, l'« économie de guerre » englobe trois types d'économie, qui reflètent les motivations principales des acteurs⁸ :

- 1) « l'économie de combat » (commandants militaires, fournisseurs d'armes, etc. dont le but est de financer la guerre) ;

⁶ J.-B. VERON, « A propos des économies de guerre », in J.-M. CHANTAIGNER et H. MAGRO, dir., *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, p. 141 ; G. GIRAUD, « Economie », in M. MORZANO, dir., *Dictionnaire de la violence*, Paris, PUF, 2011, p. 403.

⁷ J.-B. VERON, « A propos des économies de guerre », art. cit., p. 143.

⁸ M. PUGH et N. COOPER, *War Economies in a Regional Context : Challenges of Transformations*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner, 2004, pp. 8-9; cite par N. PAUWELS, « L'économie de guerre en RDC. Un défi pour la paix et la reconstruction », in E. REMACLE, V. ROSOUX et L. SAUR, dir., *L'Afrique des Grands Lacs. Des conflits à la paix ?*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2007, p. 162. VERON, art. cit., 143-145.

- 2) « l'économie d'ombre » (trafiquants, compagnies de transport, négociants en aval, etc., dont le but est de profiter de la situation) ;
- 3) « l'économie de survie » (tous ceux qui, faute d'alternatives, s'engagent dans l'activité économique autour de la guerre pour la survie).

Analysant la ruée des multinationales, Bucyalimwe Mararo a trouvé une image poignante pour traduire la ruée des acteurs économiques sur les ressources naturelles de la RDC. Il compare la « RDC à un fromage qui, laissé quelques heures sous le soleil, voit affluer et se bousculer des mouches et bestioles de toute part. La ruée des sociétés minières transnationales sur les mines et la psychose occidentale face à l'entrée de la Chine dans cette compétition pour les ressources en RDC sont le reflet de cette image. Elles illustrent bien ces conflits d'intérêts des groupes économiques soutenus par leurs Etats, et qui dominent le dossier des contrats miniers dont l'opacité est, depuis 1996 jusqu'à ces jours, effective »⁹.

Et à certains spécialistes de la crise de Grands-Lacs africains de dire :

« le poids des convoitises étrangères, industrielles ou politiques, suscitées par d'incommensurables richesses naturelles ont placé la RDC dans la position d'un gibier entouré d'une meute de toutes sortes de fauves. Le Congo aujourd'hui, à la différence de l'EIC qui était la colonie des seules puissances européennes, « a été transformé en un vaste comptoir pour les affairistes de tous les continents : africains (congolais, rwandais, ougandais, sud-africains), européens (belges, français, anglais, allemands), américains (étasuniens, canadiens), et asiatiques (chinois, japonais et coréens) »¹⁰.

Le pays connaît ainsi plusieurs "zones internationales". « Chaque pays qui intervient en RDC dispose en effet de sa "zone d'influence minière" exclusive. [...] La RDC connaît un capitalisme à l'état brut »¹¹. L'on parle de l'économie de guerre.

En effet, l'hypothèse de cette économie de guerre suggère que les conflits sont essentiellement motivés par des intérêts lucratifs (*greed*). A l'Est de la RDC, il existe cette expression lapidaire que certains utilisent pour traduire le rôle lucratif des acteurs non étatiques (multinationales, ONG, ...) dans ces zones de conflit : « *No war, no job* ».

⁹ St. BUCYALIMWE MARARO, « Acteurs nationaux et régionaux de la guerre et du complot de balkanisation en RDC », in J. KANKWENDA MBAYA et F. MUKOKA NSENDA, dir., *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa/Montréal/Washington, ICREDES, 2013, p. 201.

¹⁰ E. NASHI, *Pourquoi ont-ils tué Laurent-Désiré Kabila ?*, Paris, L'Harmattan, p. 130 cité par P. MBEKO et H. NGBANDA-ZAMBO, *Stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Québec, Editions de l'Erablière, 2014, p. 620.

¹¹ P. MBEKO et H. NGBANDA-ZAMBO, *op. cit.*, pp. 620-621.

De l'avis de plusieurs auteurs, l'économie de guerre en RDC trouve ses enjeux autour des ressources naturelles sous l'impulsion des facteurs tant internes qu'externes¹² (Pauwels, 2007, 159) et est favorisée par la fragilité de l'Etat, un processus d'anétatisation, « fait d'une déréglementation de l'Etat liée à une situation de crise institutionnelle ou politique »¹³. Daniel PALMERI observait que : « Dans plusieurs contextes belliqueux en Afrique ou ailleurs, on note une « stratification temporelle ». A une couche immédiate qui prend la forme des événements en cours, succède une couche « de fond », désignant une violence « traditionnelle », ancrée encore plus profondément dans l'histoire. Quelquefois, cette dernière couche repose sur une base plus ancienne, voire mythique, qui joue le rôle de véritable plaque tectonique et dont les mouvements se ressentent jusqu'au plus haut niveau de cette couche « géologico-polémologique ». Il est toutefois vrai qu'à chacune des étages, des facteurs internes et externes agissent sur les strates pour les consolider, permettant à la structure toute entière – le conflit – de perdurer »¹⁴. C'est la « criminalisation de l'Etat » qui, d'après le politologue Kasereka Mwanawavene,

« englobe des pratiques publiques et privées qui se font en dehors de toute légalité. Ces pratiques englobent, entre autres, la patrimonialisation, la privatisation de l'Etat, le pillage de richesses nationales et tant d'autres pratiques souterraines prédatrices. En effet, dans les zones en guerres, les activités illégales prospèrent sous forme de réseaux criminels, la plupart de fois, transfrontaliers avec l'appui des puissances étatiques. L'ampleur de l'enjeu fait que la prospérité du trafic transnational ne peut s'expliquer sans l'existence de protection ou de complicité très rentable, la thèse plausible étant de cumuler fonction publique et parrainage rémunérateur des réseaux, de contrebandes »¹⁵.

B. La guerre: de l'enjeu des Etats vers un jeu mondialisé avec d'autres acteurs

Par la guerre, on attend un conflit armé entre deux ou plusieurs Etats, chacun des belligérants cherchant à soumettre son ou ses adversaires à sa volonté par la force. Elle devient civile, lorsqu'elle renvoie à « conflit armé entre

¹² N. PAUWELS, « L'économie de guerre en RDC. Un défi pour la paix et la reconstruction », in Remacle, E., Rosoux, V. et Saur (L.), ed.. *L'Afrique des Grands Lacs. Des conflits à la la paix ?*, Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2007, p.

¹³ A. MWAKA BWENGE, *Conflits, conflictualité et processus identitaire au Nord-Kivu. Comprendre l'institutionnalisation des violences*, Thèse de doctorat inédite, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales/Université de Kinshasa, 2010, pp. 122 et 397.

¹⁴ D. PALMIERI, « Le temps de comprendre la violence de guerre : l'exemple de l'Afrique », in *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, vol. 85, n°852, déc. 2003, p. 7 ; cité par St. BUCYALIMWE MARARO, *art. cit.*, p. 203.

¹⁵ R. KASEREKA MWANAWAVENE, *Dynamiques locales et pressions extérieures dans la conflictualité armée au Nord-Kivu : Cas des territoires de Beni-Lubero*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université de Gand, Avril 2010, p. 50.

citoyens d'un même pays »¹⁶. Sur la notion de « guerre » et son interdiction, Pierre d'Argent écrit que :

« La guerre naissait de l'exercice de la liberté souveraine qu'avaient les Etats de recourir entre eux à la violence [...]. La guerre remplissait deux fonctions, partiellement contradictoires : elle était un moyen de faire respecter des droits existants que l'Etat qui y avait recours estimait violés (self-help) ; elle permettait aussi d'imposer par la force un changement juridique. Ce n'est pas à dire que la guerre était une institution juridique : elle était « licite » en ce sens que le droit n'interdisait pas d'y avoir recours, mais elle n'était pas « légale » en ce sens que le droit ne l'instituait pas. Elle était seulement un événement, reconnu comme tel par le droit international, et réglementé à certains égards par lui »¹⁷.

Avec la transformation du monde en village planétaire, la guerre mute de l'expression d'antagonisme étatique vers une activité pluri-acteurs. Ainsi, comme activité, elle était une affaire des Etats, ce qui n'est pas le cas. Au nombre des nouveaux acteurs, nous avons les multinationales qui participent à la criminalisation de l'Etat.

II. LA GUERRE, CETTE ZONE GRISE DES MULTINATIONALES DANS L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Emues par le goût du lucre, les multinationales préfèrent traiter avec les acteurs non étatiques qui ont l'effectivité du contrôle des espaces et des ressources s'y trouvant, en passant par des réseaux à la fois locaux et régionaux de convoitise qui se sont implantés depuis des décennies dans les zones d'exploitation. D'où, les slogans tels « coltan du sang » ; « no war, no job » ; « no war, no business ». D'ailleurs, Segihobe Bigira, parlant du cycle infernal des conflits armés et de l'impunité y afférente, renseigne qu'en RDC, « recourir aux armes c'est fabriquer des droits »¹⁸.

A. Propension des multinationales pour le contrôle des ressources naturelles de la RD Congo: une archéologie de la prédation congénitale

Si la scène internationale a toujours été une chasse-gardée des États, l'éruption des nouveaux acteurs tend à changer la donne. C'est pourquoi, Saïd Hamdouni pense que « le processus de la mondialisation est en train, dans le contexte actuel, sinon de décomposer l'espace étatique de régulation du moins de déliter les compétences de l'Etat dans le domaine économique et social »¹⁹.

¹⁶ P. KAMBALE MAHUKA, *op. cit.*, p. 19.

¹⁷ P. D'ARGENT, *Les réparations de guerre en droit international public. La responsabilité internationale à l'épreuve de la guerre*, Paris/Bruxelles, LGDJ/Bruylant, 2002, pp. 430-441.

¹⁸ J.-P. SEGIHOBE BIGIRA, « Crimes, justice et amnisties en République Démocratique du Congo - Quand recourir aux armes c'est fabriquer des droits - », in *CADHD*, Vol. I, n°037, Octobre-Décembre 2012, pp. 33-63

¹⁹ S. HAMDOUNI, La protection des droits économiques et sociaux à l'épreuve du phénomène de la mondialisation, in *Revue Africaine de Droit International et Comparé*, 12 (2), 2000, p. 311.

Les sociétés transnationales sont une réalité imposante de notre temps car « qu'on déplore les effets de leur action ou qu'on les considère comme des agents efficaces du développement, il n'est pas possible, aujourd'hui, d'ignorer ces sociétés dont l'impact économique, social et politique est considérable »²⁰. Abordant la problématique de l'émergence du phénomène « sociétés transnationales », Massevo Lenzo remonte les raisons aux investissements étrangers de l'ère sumérienne (2500 ans avant Jésus Christ). Toutefois, dans leur situation actuelle, les sociétés transnationales sont nées dans les petits États européens : Phillips et Unilever au Pays-Bas, Nestlé en Suisse. L'étroitesse du marché national les a conduites à s'établir à l'étranger. Puis, surtout après 1945, elles se sont développées aux Etats-Unis. L'Allemagne fédérale, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon ont réagi pour la suite²¹.

Parmi les motivations de l'internationalisation des activités des entreprises, apparaissent essentiellement :

- l'inégale dotation en ressources productives des différentes nations-imputable à des différences naturelles (climat, matières premières) ou acquises au cours de l'histoire (technologie, qualification de la main-d'œuvre)- entraîne une division internationale du travail et une spécialisation internationale des productions, rendant nécessaires les échanges internationaux et ;
- la saturation de la demande dans les pays développés, contrastant avec la sous-consommation dans de nombreuses nations conduit à rechercher des débouchés nouveaux dans les économies moins développés.

En outre, d'autres auteurs répertorient « le contrôle des sources d'approvisionnement qui a joué un grand rôle dans la transnationalisation » des multinationales, notamment pétrolières²². Ainsi, « la recherche des matières premières n'est pas nouvelle. Elle a toujours été à l'origine des compétitions entre les puissances industrielles dont les conséquences étaient les colonisations. Jusqu'à aujourd'hui, et en raison de l'or noir, les grandes puissances accordent une attention particulière à la stabilité des pays du Moyen-Orient. L'accès, le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles sont des facteurs importants pour déclencher un conflit entre des groupes sociaux »²³.

²⁰ A. PELLET, *Le droit international du développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, p. 34.

²¹ J.D. MASSEVO LENZO, « La contribution des sociétés transnationales à la promotion des droits de l'homme en République Démocratique du Congo », in *Cahiers africains des Droits de l'homme et de la Démocratie*, 26 (I), 2006, pp. 46 et 48.

²² M. DARBELET et J.M. LAUGINIE, *Economie d'entreprise 2*, Paris, Les éditions Foucher, 1987, p. 237 cité par J.D. MASSEVO LENZO, art. cit., p. 47.

²³ AFIFA KHAZRI, « Le développement durable et les conflits armés », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 114-130. article disponible sur http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_17_no2/Telv17n2_Khazri.pdf consulté ce 10 septembre 2018.

Cette situation est amplifiée par le phénomène de la mondialisation, avec tout ce qu'elle traîne comme effets pervers (exploitation des uns par les autres, accroissement de la misère et du chômage, renforcement des inégalités sociales, atteinte ou fléchissement de certaines prérogatives de l'Etat)²⁴.

Au regard de ce qui précède, il y a toutefois lieu de constater que les multinationales qui pillent les ressources naturelles des Etats ne s'aventurent pas dans tous les territoires. Elles trouvent leur terreau de prédilection dans les Etats qui ne parviennent plus à sécuriser leurs espaces. Dans leur prétention ou exercice de leur puissance, les Etats et, plus actuellement, les autres acteurs des relations internationales ne se privent pas soit de faire recours à la force ou de l'entretenir. D'ailleurs, « *L'immixtion des grandes puissances extérieures dans le déclenchement ou l'entretien des guerres civiles en Afrique ne date pas d'aujourd'hui* »²⁵. Partant de sa défaillance cyclique, la RD Congo n'échappe pas à ce phénomène, plus comme victime ou le moins comme acteur passif.

Pour bien expliquer cette mainmise de l'étranger sur la RD Congo, il sied de dire que cet Etat est à la fois multinational (où s'entrelacent jeu de conflits, antagonismes, relations de pouvoir, formes de subordination d'une pluralité des intérêts) à sociétés plurinationales, mais qui tente de transcender cet antagonisme. S'agissant justement des conflits, Lewis Coser note qu'ils sont des « *affrontements entre acteurs collectifs sur des valeurs, des statuts, des pouvoirs ou des ressources rares et dans lesquels l'objectif de chaque protagoniste est de neutraliser, d'affaiblir ou d'éliminer ses rivaux* »²⁶.

C'est pourquoi, « pour un bon nombre d'observateurs, les conflits armés meurtriers en RDC ont pour soubassement l'exploitation illégale ou mieux le pillage des ressources naturelles. Contrairement à la thèse selon laquelle les crises de la région des Grands-Lacs africains sont d'inspiration locale (« ethnically or banditry-driven violences »), il est désormais connu que ce sont aussi les multinationales qui, sous le parapluie de leurs pays d'origine, créent des rébellions et les entretiennent. Sans sous-estimer les prétextes politiques avancés pour justifier les différentes guerres en RDC (mauvaise gouvernance, crise identitaire, problèmes fonciers, etc.), il n'est point de doute que les véritables motivations étaient d'ordre économique »²⁷.

²⁴ J.-P. NYEMBO TAMPKANYA, « Les effets de la mondialisation économique en République Démocratique du Congo », in *Cahiers africains des Droits de l'homme et de la Démocratie*, n°026, vol. II, janvier-juin 2011, p.172-175. Lire aussi SAID HAMDOUNI, art.cit.,p. 302.

²⁵ M. BENCHIKH, *Les conflits armés internes en Afrique et le droit international*, Thèse en droit inédite, Université de Cergy-Pontoise, 2008, p. 27.

²⁶ Voir J.-P. SEGIHOBE BIGIRA, *Le Congo en droit international. Essai d'histoire agonistique d'un Etat multinational*, Bruxelles, Presses Universitaires Ryckmans, 2011, p. 9.

²⁷ P. BURACYETSE, *L'enjeu géopolitique des transnationales minières au Congo*, Dossier Rwanda-Burundi asbl, Buzet, décembre 1999 cité par J.-P. SEGIHOBE BIGIRA, « Crimes, justice et amnisties ... », art. cit., p. 39.

B. Ressources naturelles de la RD Congo : une envie ravageuse des Etats voisins ?

Par ressources naturelles, nous attendons les ressources minières, les ressources forestières, aquatiques, d'eau, d'hydroélectricité, de terres arables, de la faune et de la flore. Comme vu dans le point précédent,

« [l']abondance et la diversité des ressources minières du Congo avaient donné au pays sa marque d'honneur coloniale comme "un scandale géologique"[...]. Ce scandale est d'autant plus choquant aujourd'hui que le pillage de la richesse du pays ne soit pas limité aux marchands étrangers qui tronquent leurs armes de destruction contre l'or, le diamant et d'autres ressources précieuses, qu'ils obtiennent à vil prix. Des compatriotes et des Etats dits "frères" y sont aussi impliqués. Pendant la Seconde Guerre du Congo, ces Etats appartenaient à l'un ou l'autre de deux camps en conflit, les pays agresseurs [Rwanda, Ouganda et Burundi, voire l'Erythrée.] et les pays alliés [Angola, Zimbabwe, Namibie et, pour plusieurs mois, Tchad.]. Dans le premier camp, comprenant le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, le premier bénéficiaire du pillage des ressources du Congo était sans aucun doute le Rwanda, qui avait même instauré toute une unité de son armée pour cet objectif sous l'appellation de Congo Desk ou la direction des affaires congolaises. C'est bien cette direction qui planifiait et coordonnait toutes les activités relatives au pillage du Congo, qui comprenaient non seulement les ressources exportables comme l'or, le diamant, le colombo-tantale (coltan), le bois, le café, etc., mais aussi tout ce que les Rwandais pouvaient trouver d'utilité publique ou individuelle au Congo »²⁸.

Des études ont démontré le rôle pilleur qu'ont joué l'Ouganda et du Rwanda dans l'exploitation illicite des ressources naturelles de la RDC. D'après Keith Harmon Snow, journaliste d'investigation américain,

« au cours de leur campagne militaire en Ouganda, puis au Rwanda et enfin au Congo, Kagame et Museveni sont demeurés fidèles à leur modus operandi : faire régner la terreur et procéder à des exécutions massives pour dépeupler le territoire, en éliminer ceux qui le gouvernent, et s'emparer des ressources qui s'y trouvent ou les piller. Evidemment, même si j'avais voulu savoir la vérité au sujet de Kagame et Museveni, j'aurais eu beaucoup de peine à découvrir les faits profondément ensevelis par le bulldozer du capitalisme international et dissimulés par la machine de propagande de la grande entreprise »²⁹.

²⁸ G. NZONGOLA-NTALAJA, *Faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo-Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté*, Kinshasa-Montréal-Washington, Editions de l'ICREDES, 2015, p. 314.

²⁹ K.H. SNOW, « Préface » à P. MBEKO, *Le Canada dans les guerres en Afrique centrale. Génocide et pillages des ressources minières du Congo par le Rwanda interposé*, s.l., Le Nègre Editeur, 2012, p. 10.

De son analyse sur la lutte interafricaine pour les ressources congolaises pendant la seconde guerre du Congo, le Professeur Georges Nzongola-Ntalaja nous renseigne que

« [I]e Rwanda et l'Ouganda, rejoints par la suite par le Burundi, profitèrent de la fragilité de l'Etat congolais et de l'effondrement de ses forces armées pour s'adonner au pillage systématique des ressources naturelles du Congo. Leurs intérêts stratégiques résidaient dans l'utilisation de L.D. Kabila et l'AFDL pour créer et maintenir des zones tampon de sécurité économique et politique »³⁰.

Ce qui est excellemment illustré par Edouard Epiphane Yogo dans le tableau ci-après :

Les ressources et sources de financement des rebelles	Pays d'origine	Voies d'acheminement	Les routes ou destinations
L'or	RDC, RCA	Aérienne, terrestre et maritime	Dubaï, Inde, Liban, Burundi, Ouganda, Tanzanie
L'étain	RDC	Terrestre et maritime	Belgique, Rwanda, Inde
Le tantale	RDC	Terrestre	Rwanda, Ouganda
Le tungstène	RDC	Terrestre	Rwanda, Ouganda
Le pétrole	Angola	Terrestre et aérienne	RDC, Congo-Brazzaville, Gabon, Burkina Faso, Togo, Zambie
Le diamant	Angola, RDC, RCA	Aérienne, terrestre et maritime	Belgique, Chine, Inde, Israël, Afrique du Sud, Emirats arabes, Arménie, Sri Lanka, Mali, Cameroun, Tchad, Congo-Brazzaville, Namibie, Zambie, Burkina Faso
Le bois	RCA, RDC	Terrestre	Burundi, Kenya, Rwanda, Soudan, Sud-Soudan, Ouganda
Le cannabis	Est de la RDC	Terrestre	Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie

Source : Yogo, 2014-2015, p. 83.

³⁰ G. NZONGOLA-NTALAJA, *op. cit.*, p. 303.

D'après, l'auteur,

« le tableau ci-dessus permet de comprendre comment et jusqu'où, peuvent s'étendre les réseaux économiques des Groupes politico-militaires pour financer leurs activités dans la communauté. En même temps, il est possible de recenser les pays déstabilisateurs de la sous-région à cause de l'ampleur de l'activité rebelle en leur sein. La RDC, la RCA s'illustrent particulièrement en tant que tel. Aussi, l'on constate que ces activités sont à la fois transnationales, régionales et internationales. Transnationales, elles s'exercent et traversent les frontières sous-régionales. Ainsi, le pétrole, l'or ou le diamant en provenance majoritairement de la RDC et de l'Angola transitent et traversent les frontières du Burundi, Rwanda, Congo-Brazzaville et du Gabon, pour atteindre leur destination »³¹.

Il ressort de ce tableau que sur 8 ressources répertoriées, 7 proviennent aussi de la RDC dont 3 à elle seule. L'Ouganda et le Rwanda y sont respectivement cités 5 fois comme pays de transit ou de destination de ces ressources qui proviennent de la RD Congo. Parmi les facteurs importants du déclenchement de la guerre du 02 août 1998, il cite :

« la logique du pillage dans l'ère de la globalisation, qui a beaucoup à voir avec la tendance croissante des Etats, des groupes mafieux, des banques offshore et des transnationales minières de s'enrichir davantage sur base d'activités dans les zones ou pays en crise, au travers de "guerres de ressources" »³².

En périodes de crise, les zones riches en ressources naturelles comme le Congo attirent davantage ces réseaux de la criminalité financière internationale, dont les composantes majeures et le mode de fonctionnement sont décrits par le mensuel français *Le Monde diplomatique* de la manière suivante :

« Abandons de souveraineté et mondialisation libérale – permettant aux capitaux de circuler sans contrôle d'un bout à l'autre de la planète – ont favorisé l'explosion d'un marché de la finance hors la loi, moteur de l'expansion capitaliste, et lubrifié par les profits de la grande criminalité. Partenaires associés sur l'archipel planétaire du blanchiment de l'argent sale, gouvernements, mafias, compagnies bancaires et sociétés transnationales prospèrent sur les crises et se livrent au pillage du bien commun en toute impunité »³³.

³¹ E.-E. YOGO, *Les groupes politico-militaires en Afrique centrale : entre déconstruction et reconstruction de l'Etat*, Thèse en science politique, Université de Yaounde II/Soa, 2014-2015, p. 83.

³² Idem, p. 304.

³³ *Le Monde diplomatique*, avril 2000, pp. 4-8 : Deux excellents articles par Christian de BRIE, « Etats, mafias et transnationales comme larrons en foire » et Philippe REKACEWICS, « La criminalité financière dans le monde » cités par G. NZONGOLA-NTALAJA, *op. cit.*, p. 314.

Depuis 1996, « le Congo-Kinshasa est entré dans cette zone grise de crises ou de turbulences face à ces partenaires ou agents de la criminalité financière internationale. L'effondrement du régime Mobutu avait attisé les visées expansionnistes du Rwanda et de l'Ouganda ainsi que les appétits des forces lointaines, pour lesquelles la balkanisation de ce vaste pays offrirait de meilleures garanties pour leur intérêts »³⁴.

C'est dans ce sens que Patrick Mbeko écrit à propos de l'objectif hégémonique du tutsi power, qu'au-delà des visées économiques, il y aurait un : « ... dans leur quête de reconquérir le Rwanda, les réfugiés tutsis ont aussi dans leur ligne de mire le Zaïre, un pays aux richesses fabuleuses et, où leurs congénères ont développé un formidable réseau à tous les niveaux de la société [...]. Au final, il s'agit pour ces tutsis de constituer dans la région des Grands Lacs africains une « République des volcans », un *tutsiland* en Afrique centrale avec des ramifications en Afrique de l'Est. Kagame ne s'en cache d'ailleurs pas »³⁵. Christophe Hakizabera, un ancien compagnon de route du FPR, se rappelle qu'en 1993, à Milindi, Quartier Général du FPR, il était déjà question de s'emparer tôt ou tard du Kivu, la partie Est du Zaïre qui partage la frontière avec le Rwanda et dont le sous-sol regorge d'abondantes richesses naturelles : « Lorsque l'on parlait des moyens du FPR, que l'on faisait remarquer que les collectes auprès des tutsis de la diaspora ne suffisaient pas, un commissaire politique comme Wilson Rutayisire répondait toujours, sans se troubler : « Ne vous inquiétez pas, Kagame a ses moyens financiers, et le Congo est riche... »³⁶.

La plus grande différence entre les deux pays résidait dans le fait que, tandis que le pillage rwandais était centralisé et ses acquis cédés pour la plupart à l'Etat rwandais et ses recettes injectées dans le circuit étatique, les bénéficiaires ougandais du pillage étaient avant tout des officiers supérieurs de l'armée, en commençant par le général Salim Saleh, demi-frère du président Museveni, et le général James Kazini, commandant du corps expéditionnaire au Congo. La commission d'enquête ougandaise sur le pillage des ressources congolaises présidée par le juge David Porter a recommandé des poursuites judiciaires contre le général Saleh, le cerveau de l'exploitation de l'or dans le Nord-Est du Congo et un véritable parrain mafieux dans la région³⁷.

³⁴ G. NZONGOLA-NTALAJA, *op. cit.*, p. 315.

³⁵ P. MBEKO, *op. cit.*, p. 89.

³⁶ *Idem*, p. 90. Lire aussi à ce sujet C. BRAECKMAN, *Les nouveaux prédateurs : Politiques des puissances en Afrique centrale*, Paris, Fayard, pp. 221-222.

³⁷ A. DENEAULT, D. ABADIE et W. SACHER, *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Ecosociété, 2008, pp. 138-147.

D'après toujours Georges Nzongola-Ntalaja,

« contrairement à la propagande selon laquelle l'UPDF était au Congo pour combattre les rebelles ougandais des Forces démocratiques Alliés-Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (ADF-NALU) et le Front de libération de la rive ouest du Nil (WNBLF), l'activité majeure de l'armée ougandaise dans le Nord-Est congolais consistait du pillage systématique des ressources naturelles et de biens de consommation durables »³⁸.

En outre, le Rwanda et l'Ouganda, ne fonctionnant pas à vase clos, coopèrent avec des nationaux congolais pour livrer les ressources aux transnationales minières, qui se disputent des concessions en Afrique. Une des caractéristiques d'une guerre de ressources est le lien intime qui existe d'une part entre l'exploitation de minerais et d'autres ressources naturelles, d'autre part, la corruption et le trafic d'armes. Si toutes les catégories de corruption sont nuisibles au pays, à sa cohésion sociale et nationale, ainsi qu'à son développement économique, *la captation de l'Etat* est sans doute la forme la plus nocive pour un pays pauvre géré par un Etat fragile³⁹.

« Les entreprises, les mafias et les réseaux criminels impliqués dans la guerre de ressources au Congo furent tellement nombreux qu'il n'est pas possible de les mentionner tous dans ce texte. Pour les archives, ils sont répertoriés dans les rapports des experts des Nations Unies sur l'exploitation des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo [...]. En plus des réseaux extérieurs, il existe des réseaux régionaux liés à l'industrie minière. Par exemple, la firme Caleb International de Salim Saleh, qui sécurisait la zone d'exploitation de Barrick Gold dans le Nord-Est, aurait remplacé l'armée ougandaise en 2002 comme une des sources d'armes légères pour les milices de la région. D'après Deneault, l'exploitation aurifère de Barrick, qui lui donnait en même temps l'accès à l'uranium, créa un climat d'insécurité, favorisant le trafic d'armes dans la région, où d'autres sociétés canadiennes (AMFI et Banro) avaient des concessions minières. Selon les rapports des ONG de droits humains et de journalistes, la liste des transnationales minières ayant contribué au trafic d'armes comprend Anglo-Ashanti Gold (Afrique du Sud), Metalor (Suède) et Heritage Oil (Canada) »⁴⁰.

Dans ce même sens, Patrick Mbeko et Honoré Ngbanda-Nzambo, les pays occidentaux ont inventé ici « de faux massacres, et là de fausses rebellions pour justifier des conflits et des guerres dont l'objectif inavoué visait plutôt à se satisfaire des besoins économiques et stratégiques de leurs pays respectifs », et d'ajouter que « le continent africain, particulièrement la région des Grands Lacs, avec ses immenses ressources naturelles, ne pouvait échapper à ce

³⁸ G. NZONGOLA-NTALAJA, *op. cit.*, p. 318.

³⁹ *Idem*, p. 326.

⁴⁰ *Idem*, p. 328.

stratagème des pouvoirs occidentaux et de leurs médias. » (Mbeko et Ngwanda-Nzambo, 2014). Et donc,

« la vraie source des conflits armés qui opposent la RDC au Rwanda et l'Ouganda, et qui endeillent le peuple congolais depuis 1996 à ce jour, est née de l'ambition d'un groupe de Tutsis qui rêve de créer un Etat autonome, autrement dit un "Tutsiland" dans la région des Grands Lacs africains. Les riches régions du Nord et u Sud Kivu sont particulièrement visées, en témoigne la lettre adressée, le 20 juin 1981, par certains membres du "réseau tutsi" établis au Zaïre au secrétaire général de l'ONU. [...] Les velléités exprimées par le "réseau tutsi" du Congo-Zaïre depuis les années 70-80 ne peuvent donc pas être dissociées des guerres successives que mènent Kagame et Museveni contre la RDC depuis 1996. Car elles poursuivent un seul et même objectif : l'occupation de la partie-Est de la RDC pour son annexion et son exploitation »⁴¹.

C'est avec raison que Edouard Epiphane Yogo note que « [l]e crime organisé sert à entretenir la chronicité des instabilités et autres formes de violences politiques en Afrique »⁴².

⁴¹ P. MBEKO et H. NGBANDA-ZAMBO, *Stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Québec, Editions de l'Erablière, 2014, p. 394-395.

⁴² E. E. YOGO, *op. cit.*, p. 184.

CONCLUSION

Dans le but de protéger leurs zones d'influence économique et stratégique, les sociétés transnationales influencent, directement ou par autrui, les conflits armés. Les groupes armés, locaux et étrangers, continuent de financer leurs activités par le commerce de l'or, du cacao, du bois, du tantale, du chanvre et des autres espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Au regard des analyses, il y a lieu de soutenir que l'économie de guerre en RD Congo marche sur deux pieds : *le contexte de défaillance de l'Etat et l'entretien, par des multinationales en complicité avec certains Etats de la sous-région des Grands Lacs africains, de l'exploitation illicite des ressources naturelles par des réseaux de criminalité économique.* Sans s'attaquer profondément à ces deux facteurs déterminants, le tunnel de la restauration et de la stabilisation de l'autorité de l'Etat à l'Est de la RD Congo demeurera long, sombre et hanté ; favorisant ainsi prospérer ce que l'écrivaine indienne Mannû Bhandâri appelle *Le festin des vautours*, titre d'un de ses célèbres romans, publié en 1993.

BIBLIOGRAPHIE

- AFIFA, K., « Le développement durable et les conflits armés », *Télescope*, [revue électronique] 17 (2), 201, article disponible sur : <http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_17_no2/Telv_17n2_Khazri.pdf> [consulté ce 10 septembre 2019].
- ANDERSSON, N. et LAGOT, D., ed., *La justice internationale aujourd'hui. Vraie justice ou justice à sens unique ?* Paris, L'Harmattan, 2009.
- BENCHIKH, M., *Les conflits armés internes en Afrique et le droit international*. Thèse en droit inédite, Université de Cergy-Pontoise, 2008.
- BOUTHOU, G., « Fonctions sociologiques des guerres », *Revue française de Sociologie* [revue électronique] II (2), 1961, pp. 15-30. Disponible à : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1961_num_2_2_5922 [consulté ce 18 septembre 2019].
- BRAECKMAN, C., *Les nouveaux prédateurs : Politiques des puissances en Afrique centrale*, Paris, Fayard, 2009.
- CHATAIGNER, J.M. et MAGRO, H., ed., *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007.
- D'ARGENT, P., *Les réparations de guerre en droit international public. La responsabilité internationale à l'épreuve de la guerre*. Paris-Bruxelles, LGDJ-Bruylant, 2002.
- DENEAULT, A., ABADIE, D. et SACHER, W., *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*. Montréal, Ecosociété, 2008.
- GERE, Fr., *La société sans la guerre*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1998.
- GIRAUD, G. « Economie », in Morzano, M., ed., *Dictionnaire de la violence*. Paris, PUF, 2011.
- HAMDOUNI, S., « La protection des droits économiques et sociaux à l'épreuve du phénomène de la mondialisation », *Revue Africaine de Droit International et Comparé*, 12 (2), 2000.
- KALINDYE BYANJIRA, D. et KAMBALE BIRA'MBOVOTE, J., *Droit international humanitaire*. Paris, L'Harmattan, 2015.
- KAMBALE MAHUKA, P., *L'exploitation illicite des ressources naturelles d'un Etat étranger en cas de conflit armé. Etude sur la responsabilité des Etats et de leurs dirigeants*, Thèse en droit, Université catholique de Louvain, 2014.
- KANKWENDA MBAYA, J. et MUKOKA NSENDA, F., ed., *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa/Montréal/Washington, ICREDES, 2013.
- KASEREKA MWANAWAVENE, R., *Dynamiques locales et pressions extérieures dans la conflictualité armée au Nord-Kivu : Cas des territoires de Beni-Lubero*. Thèse de doctorat en Sciences Politiques : Université de Gand, inédite, 2010.
- LAPOINTE, M.E., « Le droit international humanitaire, à la merci des entreprises militaires et de sécurité privées ? », 2011, article disponible sur : <https://www.erudit.org/en/journals/rqdi/1900-v1-n1-rqdi05197/1068296ar.pdf> [consulté le 14 août 2018].

- MANNU, B., *Le festin des vautours*, (traduction de Nicole BALBIR de TUGNY), Paris, L'Harmattan, 1993.
- MASSEVO LENZO, J.D., « La contribution des sociétés transnationales à la promotion des droits de l'homme en République Démocratique du Congo », *Cahiers africains des Droits de l'homme et de la Démocratie*, 26 (I), pp. 43-64, 2006.
- MBA, T.M.P., *Émergence, «fragnégration», et perpétuation des rébellions au Congo-RDC (1990-2010): Une politologie des groupes armés*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université d'Ottawa, inédite, 2012.
- MBEKO, P. et NGBANDA-ZAMBO, H., *Stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Québec, Editions de l'Erablière, 2014.
- MBEKO, P. *Le Canada dans les guerres en Afrique centrale. Génocide et pillages des ressources minières du Congo par le Rwanda interposé*, Montréal, Le Nègre Editeur, 2012.
- MWAKA BWENGE, A., *Conflits, conflictualité et processus identitaire au Nord-Kivu. Comprendre l'institutionnalisation des violences*, Thèse de doctorat en Etudes politiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales/Université de Kinshasa, inédite, 2010.
- NASHI, E., *Pourquoi ont-ils tué Laurent-Désiré Kabila ?*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- NZONGOLA NTALAJA, G., *Faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo-Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté*, Kinshasa-Montréal-Washington, Editions de l'ICREDES, 2015.
- PALMIERI, D. « Le temps de comprendre la violence de guerre : l'exemple de l'Afrique », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, 852 (85), 2003.
- PAUWELS, N., « L'économie de guerre en RDC. Un défi pour la paix et la reconstruction », in REMACLE, E., ROSOUX, V. et SAUR (L.), ed.. *L'Afrique des Grands Lacs. Des conflits à la paix ?*, Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2007, pp. 159-186.
- PELLET, A., *Le droit international du développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.
- SEGIHOBE BIGIRA, J.P. *Le Congo en droit international. Essai d'histoire agonistique d'un Etat multinational*, Bruxelles, Presses Universitaires Ryckmans, 2011.
- SÉGIHOBE BIGIRA, J.P., « Crimes, justice et amnisties en République Démocratique du Congo - Quand recourir aux armes c'est fabriquer des droits - », *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie*, 37 (1), 2012, pp. 33-63.
- TIROLE, J., *Economie du bien commun*, Paris, PUF, 2016.
- VERON, J.B., « A propos des économies de guerre », in CHATAIGNER (J.-M) et MAGRO H., dir., *Etats et sociétés. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp. 141-158.
- VON CLAUSWITZ, C., *De la guerre*, Paris, Ed. de Minuit, 1955.
- YOGO, E.-E., *Les groupes politico-militaires en Afrique centrale : entre déconstruction et reconstruction de l'Etat*. Thèse en science politique : Université de Yaoundé II/Soa, inédite, 2015.